

### Compte-rendu

M. EMERY (préfecture DCPATT) introduit la réunion et propose aux membres d'approuver le projet de règlement intérieur.

#### 1) Installation de la commission

La proposition de règlement intérieur est adoptée à l'unanimité.

M. EMERY demande si chaque collège peut désigner un membre pour le bureau. Il est donc désigné les membres suivants :

- Collège des exploitants : société SANOFI,
- Collège des riverains : UFC Que Choisir ?
- Collège des élus : les élus étant peu représentés, le membre du bureau du collège des élus sera élu ultérieurement et le vote sera transmis par courrier à la préfecture,
- Collège de l'Administration : la DREAL,
- Collège des salariés : les salariés étant peu représentés, le membre du bureau du collège des salariés sera élu ultérieurement et le vote sera transmis par courrier à la préfecture.

#### 2) Présentation du bilan des actions réalisées par les industriels pour la prévention des risques (conformément à l'article D125-34 du Code de l'environnement pour les sites SEVESO Seuil Haut : actions réalisées, bilan du système de gestion de la sécurité, comptes rendus des incidents et accidents, ...)

Mme WEYNACHTER (DREAL) présente les faits marquants depuis la précédente réunion de la CSS (actualité réglementaire, dossiers traités, inspections réalisées).

Le premier point concerne l'autorisation environnementale, entrée en vigueur suite à l'ordonnance du 26 janvier 2017 et de ses décrets d'application. Cette modification consiste notamment en une modification profonde du contenu du dossier de demande d'autorisation environnementale et de ses conditions de délivrance, avec la mise en œuvre de l'autorisation par le préfet.

Les établissements dit IED sont aussi concernés avec un décret qui modifie le contenu du dossier de réexamen (pour vérifier que les conditions d'exploitation du site sont conformes aux meilleures technologies disponibles défendues par la profession et l'UE).

Un décret de 2017 concerne les PPRT et notamment la modification de la liste des documents compris dans un PPRT (plus de notice de présentation). Un point est également fait sur le PPRT de Saint Pierre les Elbeuf et la convention de financement signé en fin d'année 2017.

M. LORENZI interroge la DREAL sur le coût estimé des travaux prescrits par le PPRT. La DREAL indique que le coût varie entre 1500-5 000 € par logement dans le cas d'une pose d'un simple film de sécurité anti-explosion sur les vitrages concernés à 14 000 € par logement dans le cas du remplacement complet des menuiseries. Le C. environnement prévoit un plafond de 20 000 euros par habitation.

#### 3) Présentations des exploitants

##### Présentation de la société BASF

M. LORENZI et M. PAPARIS (société BASF) présentent le bilan SGS des années passées. Il s'agit d'un site de production de matières actives pour la protection des cultures, avec trois ateliers de fabrication.

##### Ils rappellent les faits marquants de 2016, 2017 :

La mise en place d'un système de collecte et comptage des eaux usées et propres ; une opération pour remettre à niveau les plate-formes de dépotage ; le lancement d'études pour trouver une solution technique pour traiter les COV (solution par oxydation thermique retenue) ; une analyse des déviations possibles des ateliers dans le cadre de l'analyse des risques procédés ; la mise à niveau des systèmes de conduites sur deux bâtiments de fabrication ; un travail sur les effluents avec une mise en place d'un traitement au charbon actif ; la mise en place d'un outil pour générer une fiche "incidents" diffusée à tous les collaborateurs.

Plusieurs plans d'action ont été consolidés en une base de données unique.

##### Sur le projet de matière active insecticide :

Une demande d'autorisation a été approuvée fin octobre 2017 et un démarrage a eu lieu en janvier 2018 et s'arrêtera fin février.

Les effluents sont envoyés en incinération et des études seront menées. Des systèmes de traitement au charbon actif ont été mis en place pour les effluents gazeux. Dans l'étude de danger, un risque toxique a été identifié mais ne remet pas en cause le PPRT.

Deux accidents sur le site en 2016-17 :

- un accident avec arrêt du collaborateur en 2016 lié à de la manutention de charge
- une blessure au visage et un lumbago après manipulation d'une vanne.

PSI (départ de feu, explosion, perte de confinement >1kg de produit) : 4 événements sur 2016-17.

Il y a eu 23 déclenchements de procédures de maîtrise des risques (2/3 non justifiés) et 9 justifiés.

Bilan SGS :

- déploiement d'une directive visant à augmenter le nombre et la nature des formations dispensées au niveau de la sécurité des procédés (personnel de fabrication et management) et sensibilisation sur les phénomènes électrostatiques.
- Révision des scénarios des risques et finalisation de l'étude de danger.

M. DELPECH (Association pour la protection de l'environnement des communes de Saint-Aubin les Elbeuf et Cléon – APESAC) indique qu'une nouvelle production a été mise en œuvre. Est-ce une nouvelle molécule ? M. LORENZI indique qu'il s'agit bien d'une nouvelle molécule.

M. DELPECH demande comment les effets toxiques ont été mesurés ? M. PAPARIS indique que pour le dossier de demande d'autorisation, des modélisations ont été réalisées, et n'ont pas mis en évidence d'effets plus importants que ceux retenus pour l'élaboration du PPRT.

M. DELPECH demande ce qu'il en est des effets sur l'environnement. Certaines usines installent des ruchers à proximité des usines pour mesurer leur impact notamment sur les populations d'abeilles.

M. LORENZI indique que les matières actives bénéficient d'une homologation pour être utilisées (en tant que produit fini). L'aspect « production » est séparé. Les études réalisées par le groupe BASF ont montré que l'insecticide était inoffensif pour les abeilles.

M. DELPECH trouve qu'il serait intéressant d'avoir communication de ces études.

Présentation de la société E&S Chimie

M. NICOLAS et Mme ROBCIS (société E&S Chimie) présentent les faits marquants de leur site de Saint Pierre les Elbeuf. Il s'agit d'une production de tensioactifs pour les détergents, pour la cosmétique, et pour les forages pétroliers notamment. Il y a aussi fabrication d'additifs pour des lubrifiants.

M. DELPECH souligne que les riverains se sont tournés vers la STEP urbaine, lors de l'épisode odorant pas vers E&S. Mme ROBCIS indique qu'il n'y a eu aucune plainte de riverain enregistrée à la STEP de la Métropole.

M. DELPECH indique qu'il attribue à BASF/SANOFI l'origine des événements odorants, et qu'ils se sont aperçus récemment que cela venait de la STEP urbaine. Mme WEYNACHTER souligne que la STEP de la Métropole recueille aussi de nombreux effluents d'autres industriels que E&S chimie. Lors de l'incident, la DREAL a remonté l'ensemble des réseaux vers chaque industriel.

M. DELPECH demande la liste des industriels qui sont raccordés à la STEP. Mme WEYNACHTER indique que la Métropole peut répondre à ce point.

Présentation de la société GEODIS

En l'absence de l'exploitant, la DREAL présente le bilan de GEODIS.

Le SDIS demande s'il y aura un changement de classement ou de destination du bâtiment dans le cadre du changement d'exploitant. La DREAL répond par la négative, ce sera la même activité.

Présentation de la société MAPROCHIM

M. LEFRANCOIS (société MAPROCHIM) présente le bilan des faits marquants.

M. DELPECH demande si les inondations ont eu des répercussions sur MAPROCHIM. M. LEFRANCOIS répond que le bâtiment est construit sur la base de la crue de 1910, et il dispose en outre d'une barrière mobile pour prévenir une entrée des eaux dans l'entrepôt. Le site est donc protégé des crues.

Présentation de la société SANOFI

M. BIBES (société SANOFI) présente son bilan des faits marquants.

M. DELPECH indique qu'il était inquiet au vu des problèmes rencontrés en 2016 lors des inondations. Il a été agréablement surpris par le comportement de l'usine début 2018.

Présentation de la société SONOLUB

M. BAUDEL (société SONOLUB) présente le bilan des faits marquants.

M. DELPECH demande s'il n'avait pas été envisagé une évacuation fluviale. M. BAUDEL indique que 70 % des déchets proviennent de Normandie. La proximité fait que la voie routière reste la plus adaptée pour arriver sur le site, d'autant plus qu'il n'y a pas d'accès direct au port, ce qui induit de toute façon un transfert par camion.

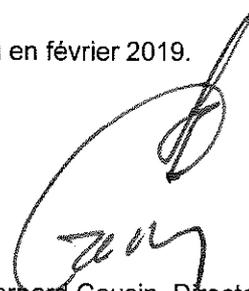
#### Questions diverses

Le SIRACED PC informe les participants sur le fait que le PPI de la zone d'Elbeuf a fait l'objet d'une consultation du public en octobre 2017. Le plan a été approuvé le 15/11/2017. Les documents d'information du public (obligatoires) vont maintenant être élaborés, sous la direction de la préfecture. Une réunion a eu lieu avec les acteurs locaux. Les communes seront chargées de la diffusion de ces documents, une fois établis.

En réponse à M. LORENZI, il est indiqué que les plaquettes seront similaires à celles du PPI de Rouen. L'UIC Normandie assiste la préfecture pour l'élaboration du document.

M. DELPECH souligne qu'on a à plusieurs reprises mentionné la STEP métropolitaine, mais sans qu'ils ne soient présents. La préfecture indique que le motif est qu'ils ne sont pas une installation classée pour la protection de l'environnement classée SEVESO ou traitement de déchets.

M. EMERY clôture la séance. La prochaine réunion de la CSS d'Elbeuf aura lieu en février 2019.



Bernard Cousin, Directeur de la  
Direction de la Coordination des  
Politiques et de l'Appui Territorial

